**Les formes brèves / la sentence**

A la différence des citations ou locutions proverbiales, les sentences (qui ont une extension plus vaste que la locution gnomique) sont d'un usage plus érudit. La sententia est une opinion, un jugement, une formulation brève, concise et à compréhension universelle et tirée d'un contexte. Très généralisée, elle peut prendre une forme proverbiale. Les locutions sentencieuses peuvent, dans une acception étendue, regrouper des énoncés généraux, concrets comme le proverbe ou plus abstraits comme l'aphorisme et la maxime qui proposent des règles de vie, des énoncés plus restreints comme le slogan ou l'apophtegme, ou très spécifiques comme le dicton, la devise ou certains adages particuliers.  
  
Le mot sententia chez les anciens Latins signifiait tout ce qu'on a dans l'âme, tout ce que l'on pense (ex animi sententia) pour marquer que nous parlons sincèrement et selon notre pensée. Ces phrases que les hommes aiment à prononcer avec conviction frappent l'esprit, y pénètrent souvent d'un seul coup, s'y fixent mieux « en raison de leur brièveté même et persuadent par le plaisir qu'elles causent » (Quintilien). Cette brièveté est offensive, elle décoche des traits pénétrants. La sentence est « un tout bien rond» ; elle renferme une pensée complète, autonome, suffisante. Elle est achevée et, pour ces raisons, souvent placée en fin de période.  
  
Si notre siècle a une sainte horreur des sentences de toutes sortes, on ne saurait trop imaginer combien ces pensées ingénieuses et brillantes (« simples, composées, vraies, hyperboliques, qui exhortent, qui détournent, qui exposent une vérité ») furent prisées jusqu'au XVIIIème siècle et combien la forme elle-même fut appréciée non seulement pour les vérités morales et la sagesse qu'elles pouvaient contenir (voir les Sentencias de Quevedo), mais également comme exercice pédagogique permettant d'entraîner la mémoire, d'orner l'esprit, de former les cœurs (en inspirant à la jeunesse « l'amour de la vertu et la haine du vice ») et également de former le goût et le style. Bernard Lamy dans son classique ouvrage La rhétorique ou l'art de parler (1670) en dit le plus grand bien, et l'on voit combien la définition qu'il propose, dans sa généralité, pourrait également convenir à la maxime :  
  
Les sentences ne sont que des réflexions que l'on fait sur une chose qui surprend et qui mérite d'être considérée. Une sentence se fait en peu de paroles, qui sont énergiques et qui renferment un grand sens ; comme celle-ci : « Il n'y a point de déguisement qui puisse longtemps cacher l'amour où il est, ni le feindre où il n'est pas » [il s'agit de la maxime 70 de La Rochefoucauld]. On peut mettre au nombre des sentences toutes ces expressions ingénieuses, qui renferment en peu de paroles de grand sens, ou qui disent plus de choses que de paroles. Néanmoins leur prix ne consiste pas tant dans les choses que dans le tour des paroles, ou l'art avec lequel on peut avec peu de paroles dire: beaucoup.  
  
Les sentences sont souvent tirées des grandes œuvres en vers ou prose dans lesquelles elles avaient une fonction et qui, séparées de leur contexte, prennent une force plus absolue. Ces anthologies et florilèges proposent un type de lecture psychologique qui se veut exercice spirituel. La discontinuité en est compensée par la variété que la lecture/promenade procure :  
  
« Errant à l'aventure dans les jardins si divers des auteurs, j’ai cueilli les adages les plus anciens et les plus remarquables comme de jolies fleurs de toute espèce et j'en ai composé une guirlande harmonieuse » (Érasme).  
  
Ce jardin où chaque pensée a « l'autorité de l'auteur » n'est guère souvent ordonné (car ce serait répondre à la tentation de réintroduire une continuité et un ordre en contradiction avec le principe même des miscellanées) et représente l'idéal d'un lieu amène où s'épanouissent dans un agréable et suggestif désordre les fleurs du bien dire et du bien penser.